

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 15 mars 2021**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	11
- qui ont pris part à la séance :	11
- votants	11

Date de convocation : 08/03/2021

Date d'affichage : 08/03/2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni pour raison sanitaire à huis clos, voté à l'unanimité, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quinze mars deux mil vingt et un à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck – BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

**OBJET : Reconduction de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis**

La commune de Portes En Valdaine s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la régulation et la gestion des populations de chats libres. La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération par la stérilisation.

Par une convention signée le 11 mars 2020, la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis financent à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des tatouages facturés par les vétérinaires selon les tarifs suivants :

- 80 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD,
- 60 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2020 et qu'il est nécessaire de la renouveler.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE RENOUVELER** cette convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2021.

Et ont les membres présents signés au registre  
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL

